Brevet d'histoire-géographie 2011 : Nouvelle-Calédonie, session normale 2011

Sujet du brevet d'histoire-géographie – 3ème

Voici le sujet du brevet d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, session 2011 « Nouvelle-Calédonie ». Il est retapé en entier, avec tous ses documents. Entraîne-toi d'abord dans les conditions de l'examen ; ensuite, compare ta copie avec le corrigé placé en bas de page. Tu peux aussi retrouver tous les sujets du brevet d'histoire-géographie et réviser avec les cours d'histoire de 3ème.

Diplôme national du brevet, série collège, session normale 2011, Nouvelle-Calédonie. Épreuve d'histoire-géographie et éducation civique. Durée : 2 heures. Coefficient : 2. Le candidat traite obligatoirement les trois parties de l'épreuve ; pour la première partie, il choisit un sujet parmi les deux proposés. 4 points sont attribués à l'orthographe et à l'expression écrite. L'utilisation des calculatrices électroniques n'est pas autorisée.

Première partie : Histoire ou géographie (18 points)

Le candidat traite un des deux sujets au choix.

Sujet 1 – Histoire

« Quel est le bilan de la Première Guerre mondiale ? »

Document 1 – Bilan humain et matériel de la guerre

1a. Morts et blessés de la Première Guerre mondiale : la « grande saignée »

	Morts et disparus (en millions)	Morts et disparus (en % des mobilisés)	Blessés et mutilés (en millions)
Allemagne	2	15,1	5
Autriche-Hongrie	1,1	12,2	3,5
Empire ottoman	0,6	20	/
France	1,4	16,4	3,6
Royaume-Uni	0,7	7,3	2
Italie	0,7	12,5	1
Russie	1,7	13	5
États-Unis	0,1	2,6	0,3
Total mondial	9,2	13,8	/

1b. Reims en ruines au lendemain de la guerre, en 1918

Reims en ruines au lendemain de la guerre, en 1918. En France : 13 départements sinistrés ; 812 000 immeubles, 21 000 km² de terres cultivables, 54 000 km de routes, des milliers de ponts ont été détruits ou endommagés. – Manuel Belin, Histoire-Géographie, 3ème, édition 2007

Document 2 – L'inhumanité de la guerre

En août 1936, M. Brana, ancien combattant invalide, décoré de la Légion d'honneur, s'adresse à ses élèves :

> « Ne regardez jamais la guerre à travers cette atmosphère légendaire et romanesque tissée de galons et de décorations. Considérez-la avec vos yeux les plus réalistes et vous ne verrez que ventres ouverts, figures en bouillie, membres déchiquetés, vos mamans qui pleurent, vos fiancées qui pleurent, des orphelins qui réclament leurs pères.
>
> La guerre a réveillé en nous d'antiques instincts de cruauté et de barbarie. Il m'est arrivé, à moi qui n'avais jamais porté un coup de poing à quiconque, à moi qui ai horreur du désordre et de la brutalité, de prendre plaisir à tuer. Lorsque, au cours d'un coup de main, nous rampions vers l'ennemi, la peur nous tenait aux entrailles, et cependant une force inéluctable nous poussait en avant. Surprendre l'ennemi dans sa tranchée, sauter sur lui... Cette minute barbare, cette minute atroce, avait pour nous une saveur unique, un attrait morbide [...]. »

D'après un discours publié dans Cahiers de l'Union Fédérale, 15 août 1936.

Document 3 – Les « Gueules cassées »

Huile et collage sur toile d'Otto Dix, Invalides de guerre jouant aux cartes, 1920 (110 x 87 cm), Galerie der Stadt, Stuttgart

Questions (8 points)

1. Document 1. Quel est le bilan humain de la Première Guerre mondiale ? Quel est le bilan matériel de la Première Guerre mondiale ?
2. Document 2. Comment l'auteur évoque-t-il la brutalité des combats dans les tranchées ?
3. Documents 3 et 2. Comment les auteurs montrent-ils la déshumanisation des hommes durant cette guerre ?

Paragraphe argumenté (10 points)

À l'aide des informations tirées des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes répondant au sujet : « Quel est le bilan de la Première Guerre mondiale ? »

Sujet 2 – Géographie

« Quelles sont les limites de la puissance japonaise ? »

Document 1 – Photographie du tsunami consécutif au tremblement de terre au Japon en mars 2011



Photographie du tsunami consécutif au tremblement de terre au Japon en mars 2011 – Source : site Internet americas-fr.com

Document 2 – Croissance du PNB* et chômage au Japon



*Courbes de 1960 à 2005, en % : taux d'accroissement annuel du PNB et taux de chômage au Japon – Source : Banque mondiale, 2005, et Bureau statistique du ministère des affaires intérieures et de la communication. *PNB : produit national brut*

Document 3 – Des faiblesses pour l'avenir

> « Malgré ses équipements militaires très sophistiqués et un budget de défense très important, le Japon est limité dans ses interventions à l'étranger par sa constitution pacifiste et par le blocage de sa candidature comme membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. »

Le Monde diplomatique, avril 2006.

> « Le Japon doit faire face à un nouveau défi : le vieillissement accéléré de sa population. Les plus de 64 ans représentent déjà 19,5 % de la population ; ils pourraient atteindre près de 29 % en 2025 et plus de 35 % en 2050. »

F. Astier, Alternatives économiques n°254, janvier 2007.

Questions (8 points)

1. Document 1. À quelles catastrophes naturelles a été confronté le Japon en mars 2011 ? (deux réponses attendues) Quelle en est la conséquence visible sur cette photographie ?
2. Document 2. Comment l'évolution du taux de chômage et celle du taux d'accroissement annuel du PNB depuis 1990 montrent-elles les limites économiques du Japon ?
3. Documents 1 et 3. Citez une limite politique, une limite militaire et une limite démographique du Japon.

Paragraphe argumenté (10 points)

À l'aide des informations tirées des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes répondant au sujet : « Quelles sont les limites de la puissance japonaise ? »

Deuxième partie : Éducation civique (12 points)

« Qu'est-ce que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et quel est son rôle ? »

Document 1 – Loi du pays relative aux signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie

> **LOI DU PAYS** relative à trois signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie.
>
> Après avis du conseil économique et social,
> Le Sénat coutumier a délibéré,
> Le Congrès a adopté.
> Le Haut-Commissaire de la République promulgue la Loi du pays dont la teneur suit :
>
> Article 1er. La composition musicale intitulée : « Soyons unis, devenons frères », annexée à la présente Loi du pays, est adoptée comme Hymne de la Nouvelle-Calédonie.
>
> Article 2. « Terre de parole – Terre de partage » est adoptée comme devise de la Nouvelle-Calédonie.
>
> Article 3. Sont adoptées les conceptions artistiques jointes en annexe à la présente loi du pays destinées au graphisme des billets de banque de la Nouvelle-Calédonie.
>
> Article 4. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à prendre par arrêté les mesures d'application que nécessite la mise en œuvre de la présente loi du pays.
>
> La présente loi sera exécutée comme loi du pays.
>
> Fait à Nouméa le 09 septembre 2010. Par le haut-commissaire de la République.

Source : site Internet du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Document 2 – Les institutions politiques de la Nouvelle-Calédonie issues de l'Accord de Nouméa

Schéma des institutions : le haut-commissaire de la République (représente l'État, veille à la régularité des actes) ; le Gouvernement (collégial, 5 à 11 membres dont 1 président et 1 vice-président, prépare et exécute les délibérations du Congrès et prend des arrêtés) ; le Conseil économique et social (39 membres désignés pour 5 ans, rôle consultatif) ; le Congrès (54 membres élus pour 5 ans, assemblée délibérante : vote des délibérations, des lois du pays, du budget) ; le Sénat coutumier (16 membres désignés pour 5 ans, consulté sur toute question concernant l'identité kanak) ; les assemblées des provinces Nord (22 membres), Sud (40 membres) et des Îles (14 membres), élues au scrutin de liste par les citoyens de la Nouvelle-Calédonie (corps électoral restreint), et qui envoient respectivement 15, 32 et 7 membres au Congrès

Document 3 – Extraits de la loi organique du 19 mars 1999

> Article 84. Le Congrès vote le budget [...]
>
> Article 95. Le Congrès met en cause la responsabilité du Gouvernement (de

> la Nouvelle-Calédonie) par le vote d'une motion de censure [...]
>
> Article 99. Les délibérations par lesquelles le Congrès adopte des dispositions portant sur les matières définies à l'alinéa suivant sont dénommées : « Loi du pays ». Les lois du pays interviennent dans les matières suivantes [...] : 1°) Signes identitaires [...]

Tiré du manuel d'Histoire de la Nouvelle-Calédonie, Cycle 3, 2007.

Questions (4 points)

1. Documents 1 et 2. Qui a voté et adopté la loi du pays présentée dans le document 1 ? Quel en est le sujet ?
2. Document 2. Par qui sont élus les membres du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ?
3. Documents 2 et 3. Donnez deux autres rôles du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Paragraphe argumenté (8 points)

À l'aide des informations tirées des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes répondant au sujet : « Qu'est-ce que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et quel est son rôle ? »

Troisième partie : Repères chronologiques et spatiaux (6 points)

Repères chronologiques (3 points)

1. Donnez la date des événements suivants : le peuplement austronésien ; le couronnement de Charlemagne ; le règne personnel de Louis XIV.
2. Reliez l'événement qui correspond à chacune des dates suivantes : début du christianisme, lois de Nuremberg, appel du général de Gaulle, avec 18 juin 1940, 1935, premier siècle.

Repères spatiaux (3 points)

3. Inscrire dans le tableau, en face des lettres, le nom de l'océan correspondant (A, B) et, en face des numéros, le nom de l'État correspondant (1, 2, 3, 4).

Planisphère muet sur lequel sont repérés deux océans (A, B) et quatre États (1, 2, 3, 4)